

Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Attijariwafa bank à compter du 1er semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Le Groupe Attijariwafa bank a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 31 décembre 2008 notamment IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette consolidée de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires consolidés de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément au SIC 12 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

La juste valeur étant le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Le Groupe a aussi opté pour ne pas incorporer les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition dans le coût des actifs y afférents.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé d'isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

La méthode de reconstitution historique des composants à partir des factures d'origine a été rejetée. Il a été jugé plus réaliste de décomposer le coût historique d'origine selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût.

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- **Le modèle du coût ;**
- **Le modèle de la réévaluation.** Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une incorporelle à durée d'utilité est indéterminée, elle n'est amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droit au bail :

Les droits au bail doivent être valorisés de façon fiable par le biais d'un expert externe. Dans le cas où cette valorisation s'avère difficilement réalisable, ces baux doivent être annulés en contrepartie des réserves consolidées.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Il est admis que les durées d'amortissements appliquées au niveau de chacune des entités du Groupe présentent des différences par rapport aux durées d'amortissement adoptées à l'échelle du Groupe dans la limite d'une fourchette de 2 ans.

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes PCEC et les comptes IAS/IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « FTA » et de IFRS 3, le Groupe a décidé d'arrêter l'amortissement des Goodwill et de ne traiter que les Goodwill relatifs à des acquisitions intervenues au maximum 3 mois antérieurement à la date de transition (01.01.06).

Les Goodwill correspondants aux différentes acquisitions du Groupe ont fait l'objet d'affectation aux UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) pour les besoins des tests de dépréciation.

Des tests de dépréciation annuels sont effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est supérieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée.

Stocks :

Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien (= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux).

Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

A la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers :

Norme :

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provision pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux effectif d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues.

Les dépôts et emprunts classés en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & Créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le Groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, pas de retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;

- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de transactions : Actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale" : "Disponible à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity": "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes:

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
<ul style="list-style-type: none"> • Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés (comptabilisés actuellement en Titres de Placement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables • Titres de participation 	<ul style="list-style-type: none"> • Néant 	<ul style="list-style-type: none"> • Dette CAM • Dette CIH • Bons socio-économiques • Bons du Trésor non négociables inscrits en comptes chez Bank Al-Maghrib

Assurance :

Norme :

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
 - Les contrats d'assurance purs
 - Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
 - Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;
- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
 - il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
 - cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.
- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Placement de l'assurance :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs financiers en fonction de l'origine de l'opération et de l'intention de détention :

- Prêts et créances : ces instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti au moyen du taux d'intérêt effectif (TIE) ;
- Instruments financiers en juste valeur par résultat ;
- Investissements détenus jusqu'à l'échéance : Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ;

Actifs disponibles à la vente : ce portefeuille est évalué à sa juste valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Compte tenu du fait que l'assureur n'est pas tenu de changer ses méthodes comptables relatives aux contrats d'assurance pour éliminer une prudence excessive, la Compagnie n'est pas tenue d'éliminer le surplus de provisionnement tant au niveau des réserves techniques qu'au niveau des provisions pour dépréciation des créances.

Placement de l'assurance :

Wafa Assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes:

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Les OPCVM non consolidés	• Les actions et parts sociales (CDM, Attijariwafa bank , IAM...) ; • Les participations dans les SCI (Panoram).	• Néant	• Les bons de sociétés de financement et les prêts immobilisés • Les bons de trésor et les obligations non cotés

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) sont comptabilisés en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique trading. Il a été notamment le cas pour l'option de conversion incorporée aux obligations convertibles en actions émises par Attijari bank de Tunisie.

La juste valeur :

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➔ CAS 1: instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➔ CAS 2 : instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Cas des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée sur la base de la quote-part de la situation nette revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Provisions du passif :

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des cash flows à décaisser devient obligatoire dès que l'horizon de la sortie probable des ressources dépasse une année.

Les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques généraux et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

Avantages au Personnel

Norme :

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations. On distingue :

- les avantages à court terme ;
- les avantages postérieurs à l'emploi :
 - régimes à cotisations définies ;
 - régimes à prestations définies.

- avantages à long terme :

- indemnités de fin de contrat de travail ;
- Avantages sur les capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

- Écarts actuariels : Des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

- Méthode du corridor : L'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous ;

- 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;

- Et, 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

- Coût des services passés : Le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

- Réductions et liquidations : Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime; ou

- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits.

Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

Avantages à long terme

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs.

Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank a décidé que les prestations de retraites relèvent du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun traitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

Paiements à base d'action

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'option de souscription (stock option) ou par une offre de souscription d'action au salarié (OPV).

Attijariwafa bank accorde à ses salariés une offre de souscription d'action (OPV) et s'est engagée sur un plan à long terme qui permettra de porter l'actionnariat salarié à 3% du capital de la banque, le but étant de développer une épargne salariale durable et de constituer un surplus de prévoyance sociale.

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

Impôt exigible et impôt différé :

Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génère un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corrigé le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Bilan consolidé IFRS au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

ACTIF IFRS	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		15 729 694	16 792 773
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2,1	20 996 239	17 464 753
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2,2	25 843 851	20 827 045
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	2,3	25 703 520	21 716 978
Prêts et créances sur la clientèle	2,4	153 472 051	119 047 103
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-	-
Actifs d'impôt exigible		37 766	240 450
Actifs d'impôt différé		781 239	684 047
Comptes de régularisation et autres actifs		5 204 763	6 156 876
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		93 571	87 971
Immeubles de placement		791 331	755 572
Immobilisations corporelles	2,5	4 330 027	3 283 108
Immobilisations incorporelles	2,5	902 636	763 429
Écarts d'acquisition	2,6	5 055 213	4 090 987
TOTAL ACTIF IFRS		258 941 902	211 911 091

PASSIF IFRS	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		116 881	18 138
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,7	2 801 068	2 471 285
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	2,8	25 240 708	12 496 059
Dettes envers la clientèle	2,9	176 592 755	151 662 070
Titres de créance émis		4 453 141	2 527 344
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt courant		476 826	645 772
Passifs d'impôt différé		1 461 961	1 232 276
Comptes de régularisation et autres passifs		5 067 048	6 317 045
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		13 805 743	11 788 733
Provisions pour risques et charges	2,10	1 182 392	997 238
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		219 660	262 050
Dettes subordonnées		6 432 961	3 337 234
Capital et réserves liées		7 366 523	7 366 523
Réserves consolidées		9 129 970	6 769 032
- Part du groupe		7 292 229	5 856 005
- Part des minoritaires		1 837 741	913 028
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe		956 901	1 270 573
Résultat net de l'exercice		3 637 363	2 749 718
- Part du groupe		3 117 998	2 454 409
- Part des minoritaires		519 365	295 308
TOTAL PASSIF IFRS		258 941 902	211 911 091

Capitaux propres		31/12/2008	31/12/2007
. Part du groupe		18 733 652	16 947 510
. Part des intérêts minoritaires		2 357 106	1 208 336
TOTAL		21 090 758	18 155 847

Compte de résultat IFRS consolidé au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	3,1	11 177 309	8 694 705
Intérêts et charges assimilés	3,1	4 214 716	3 120 856
MARGE D'INTÉRÊT		6 962 594	5 573 850
Commissions perçues	3,2	2 318 490	1 882 616
Commissions servies	3,2	166 682	175 562
MARGE SUR COMMISSIONS		2 151 808	1 707 054
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		944 361	820 684
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		379 054	328 315
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		1 323 415	1 148 999
Produits des autres activités		4 157 547	3 556 577
Charges des autres activités		3 628 396	3 193 415
PRODUIT NET BANCAIRE		10 966 967	8 793 065
Charges générales d'exploitation		4 357 164	3 885 326
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		489 443	340 095
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		6 120 360	4 567 643
Coût du risque	3,3	-632 288	-658 591
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 488 072	3 909 052
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		9 093	-1 565
Gains ou pertes nets sur autres actifs		2 382	7 216
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		5 499 546	3 914 704
Impôts sur les bénéfices		1 862 183	1 164 986
RÉSULTAT NET		3 637 363	2 749 718
Résultat hors groupe		519 365	295 308
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		3 117 998	2 454 409
Résultat par action (en dirham)		16,16	12,72
Résultat dilué par action (en dirham)		16,16	12,72

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	Total (8)
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2006	1 929 960	5 436 564	-1 497 235	8 177 875	1 045 393	15 092 557	840 597	15 933 154
Impact des changements de méthodes comptables						-		-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2006 corrigés	1 929 960	5 436 564	-1 497 235	8 177 875	1 045 393	15 092 557	840 597	15 933 154
Opérations sur capital				118 343		118 343	31 030	149 372
Paiements fondés sur des actions				-106 029		-106 029		-106 029
Opérations sur actions propres			-230 121	393 661		163 540		163 540
Dividendes				-814 130		-814 130	-66 389	-880 519
Résultat de l'exercice				2 454 409		2 454 409	295 308	2 749 718
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)						-		-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)				-211 520	225 180	13 660	66 329	79 989
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)				27 382		27 382	-2 108	25 274
Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)+(C)				-184 138	225 180	41 042	64 221	105 263
Variations de périmètre				-2 221		-2 221	43 568	41 347
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007	1 929 960	5 436 564	-1 727 356	10 037 770	1 270 573	16 947 510	1 208 336	18 155 846
Changements de méthodes comptables						-		-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007 corrigés	1 929 960	5 436 564	-1 727 356	10 037 770	1 270 573	16 947 510	1 208 336	18 155 846
Opérations sur capital				-228 145		-228 145	-59 820	-287 965
Paiements fondés sur des actions						-		-
Opérations sur actions propres			-129 332			-129 332		-129 332
Dividendes				-927 851		-927 851	-90 319	-1 018 170
Résultat de l'exercice				3 117 998		3 117 998	519 365	3 637 363
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)						-		-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				110 414	-325 360	-214 945	-185 555	-400 500
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-10 176		-10 176	-5 190	-15 366
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)+(F)				100 239	-325 360	-225 121	-190 745	-415 866
Variations de périmètre				166 905	11 688	178 593	970 289	1 148 881
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2008	1 929 960	5 436 564	-1 856 688	12 266 916	956 901	18 733 652	2 357 106	21 090 758

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôts	5 499 546	3 914 704
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	489 443	340 095
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-10 021	8 951
+/- Dotations nettes aux provisions	710 128	754 352
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-9 093	1 565
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-410 261	-746 972
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	152 265	41 564
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	922 461	399 554
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 537 308	959 833
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-9 142 506	-9 710 709
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-5 610 497	4 066 800
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	0	0
- Impôts versés	-1 516 280	69 223
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-13 731 975	-4 614 852
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-7 309 968	-300 595
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2 255 732	-38 285
+/- Flux liés aux immeubles de placement	26 776	-35 334
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-690 670	-754 807
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 919 626	-828 427
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 018 170	-880 519
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	4 984 637	4 404 896
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 966 467	3 524 377
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	37 683	-12 298
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-6 225 443	2 383 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	21 922 053	19 538 995
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	16 774 635	15 349 588
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 147 418	4 189 407
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	15 696 610	21 922 053
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 612 813	16 774 635
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	83 797	5 147 418
Variation de la trésorerie nette	-6 225 443	2 383 058

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeur reçus en pension	785 856	376
Effets publics et valeurs assimilées	2 332 388	
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 612 221	-
• Titres cotés	1 689 608	
• Titres non cotés	4 922 612	
Actions et autres titres à revenu variable	9 178 206	99 480
• Titres cotés	9 178 206	99 480
• Titres non cotés		
Instruments dérivés	1 878 228	
Créances rattachées	109 484	
Juste valeur au bilan	20 896 383	99 856

2.2 Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	31/12/2008	31/12/2007
Titres évalués à la juste valeur		
Effets publics et valeurs assimilés	12 118 104	11 505 051
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 773 608	2 891 981
• Titres cotés	2 059 109	173 805
• Titres non cotés	4 714 500	2 718 175
Actions et autres titres à revenu variable	3 087 219	2 291 011
• Titres cotés	2 790 764	2 162 470
• Titres non cotés	296 455	128 540
Titres de participations non consolidés	3 864 920	4 139 003
Total des titres disponibles à la vente	25 843 851	20 827 045

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élevaient à 8 003 millions de dirhams à fin décembre 2008 contre 6 411 millions de dirhams à fin décembre 2007.

2.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés
2.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	31/12/2008	31/12/2007
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	23 082 944	19 474 770
Valeurs reçues en pension	366 987	34 612
Prêts subordonnés	19 663	
Autres prêts et créances	2 060 806	1 959 879
Total en principal	25 530 400	21 469 261
Créances rattachées	250 012	247 717
Provisions	76 891	
Valeur nette	25 703 520	21 716 978
Opérations internes au groupe		
Comptes ordinaires	1 274 286	1 868 189
Comptes et avances à terme	18 851 595	15 036 741
Prêts subordonnés	411 877	447 128
Créances rattachées	158 731	21 443

2.4 Prêts et créances sur la clientèle
2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	31/12/2008	31/12/2007
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	29 593 559	27 030 144
Autres concours à la clientèle	93 418 964	70 097 354
Valeurs reçues en pension	48 610	1 204 703
Comptes ordinaires débiteurs	26 129 334	18 175 260
Total en principal	149 190 468	116 507 462
Créances rattachées	1 464 192	880 043
Provisions	6 528 980	6 211 278
Valeur nette	144 125 679	111 176 227
Opérations de crédit bail		
Crédit-bail immobilier	1 587 676	954 294
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	8 108 265	7 281 496
Total en principal	9 695 940	8 235 790
Créances rattachées	11 126	10 454
Provisions	360 694	375 367
Valeur nette	9 346 372	7 870 876
Total	153 472 051	119 047 103

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	31/12/2008				31/12/2007			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	126 889 730	5 868 816	4 277 203	490 539	99 901 056	5 786 620	4 808 525	253 148
Tunisie	11 720 600	1 545 200	787 135	218 382	10 219 046	2 091 499	1 322 069	60 903
Afrique subsaharienne	7 115 765	1 435 220	1 101 742	10 773	1 318 075	240 899	133 991	-
Europe	910 670	4 586	3 901	-	1 240 038	8 747	8 009	-
Autres	3 395 433	388			3 906 370	30 900	-	-
Total en principal	150 032 198	8 854 210	6 169 981	719 693	116 584 586	8 158 665	6 272 594	314 052
Créances rattachées	1 475 317				890 497			
Provisions								
Valeurs au bilan	151 507 515	8 854 210	6 169 981	719 693	117 475 083	8 158 665	6 272 594	314 052

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	2 794 525	608 830	2 185 695	2 180 170	548 025	1 632 146
Equipement Mobilier, installation	2 279 306	1 692 397	586 909	2 112 929	1 429 814	683 115
Biens mobiliers donnés en location	551 291	163 476	387 815	389 571	57 754	331 817
Autres immobilisations	2 009 857	840 249	1 169 608	1 136 904	500 873	636 030
Total Immobilisations corporelles	7 634 979	3 304 952	4 330 027	5 819 573	2 536 466	3 283 108
Logiciels informatiques acquis	703 535	385 047	318 488	462 451	133 787	328 664
Autres immobilisations incorporelles	900 876	316 728	584 148	731 304	296 540	434 764
Total Immobilisations incorporelles	1 604 411	701 775	902 636	1 193 755	430 327	763 429

2.6 Ecarts d'acquisitions au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	31/12/2007	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Valeur brute	4 090 987	972 506	-8 280		5 055 213
Cumul des pertes de valeurs					
Valeur nette au bilan	4 090 987	972 506	-8 280	-	5 055 213

Le groupe Attijariwafa bank opère régulièrement des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill (GW) est supérieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée.

Pour l'exercice 2008 ces tests n'ont pas généré de dépréciation sachant que le taux d'actualisation (WACC) des flux futurs générés sur un horizon de cinq ans, par les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés les GW a été fixé à 11 %.

Le taux de croissance perpétuel (g) des Free Cash Flows est minoré à zéro%.

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs données en pension	285 992	7 728
Instruments dérivés	2 515 076	2 463 557
Juste valeur au bilan	2 801 068	2 471 285

2.9 Dettes envers la clientèle

2.9.1 Dettes envers la clientèle

au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	31/12/2008	31/12/2007
Comptes ordinaires créditeurs	111 478 902	100 523 137
Comptes d'épargne	49 997 288	39 127 913
Autres dettes envers la clientèle	7 152 832	6 161 054
Valeurs données en pension	7 247 237	5 366 534
Total en principal	175 876 259	151 178 637
Dettes rattachées	716 496	483 433
Valeur au bilan	176 592 755	151 662 070

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers de dirhams)

	31/12/2008	31/12/2007
Maroc	118 079 943	106 015 142
Tunisie	14 929 273	11 886 659
Afrique subsaharienne	10 170 769	1 735 805
Europe ^(*)	31 528 351	29 980 167
Autres	1 167 923	1 560 863
Total en principal	175 876 259	151 178 637
Dettes rattachées	716 496	483 433
Valeur au bilan	176 592 755	151 662 070

(*) Les dépôts des Marocains résidents à l'étranger s'élèvent à 30 516 215 KMAD à fin décembre 2008 contre 28 769 202 KMAD à fin décembre 2007.

2.10 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 31/12/2008
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	230 944	22 140	89 224		31 535	-701	310 072
Provision pour engagements sociaux	204 096	23 234	13 999		8 775	-1 323	231 231
Provision pour litige et garanties de passif	213 421	0	58 982	13 303	12 930	-2 498	243 671
Autres provisions pour risques et charges	348 777	43 163	99 928	133 858	648	40 056	397 418
Provisions pour risques et charges	997 238	88 537	262 132	147 161	53 888	35 533	1 182 392

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	9 113 670	2 605 853	6 507 817	6 822 577	2 112 788	4 709 789
Comptes et prêts / emprunts	8 329 059	2 427 069	5 901 990	6 165 598	1 984 192	4 181 406
Opérations de pensions	39 774	178 785	-139 011	20 274	105 723	-85 449
Opérations de location-financement	744 837		744 837	636 705	22 873	613 832
Opérations interbancaires	1 215 610	1 114 426	101 184	1 016 389	691 834	324 555
Comptes et prêts / emprunts	1 198 671	1 106 584	92 087	1 009 974	685 223	324 751
Opérations de pensions	16 939	7 842	9 096	6 415	6 610	-196
Emprunts émis par le groupe		494 436	-494 436		316 234	-316 234
Actifs disponibles à la vente	848 030		848 030	855 740		855 740
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	11 177 309	4 214 716	6 962 594	8 694 705	3 120 856	5 573 850

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 263 471	72 205	1 191 266
avec les établissements de crédit	10 443	24 816	-14 372
avec la clientèle	646 699		646 699
sur titres	216 925	5 029	211 896
de change	102 834	-	102 834
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	286 569	42 360	244 209
Prestation de services bancaires et financiers	1 055 019	94 477	960 541
Produits nets de gestion d'OPCVM	248 441	16 677	231 764
Produits nets sur moyen de paiement	623 893	75 783	548 109
Assurance	58 344		58 344
Autres	124 340	2 017	122 324
Produits nets de commissions	2 318 490	166 682	2 151 808

3.3 Coût de risque au 31 décembre 2008

(en milliers de dirhams)

	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux provisions	-886 525	-856 955
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-638 392	-506 137
Provisions pour engagements par signature	-89 224	-44 352
Autres provisions pour risques et charges	-158 909	-306 467
Reprises de provisions	1 370 715	1 590 364
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 178 441	1 253 413
Reprises de provisions engagements par signature	31 535	63 417
Reprise des autres provisions pour risques et charges	160 739	273 534
Variation des provisions	-1 116 479	-1 392 000
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-31 386	-118 147
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-1 138 684	-1 202 752
Récupérations sur prêts et créances amorties	187 449	143 548
Autres pertes	-133 858	-214 650
Coût du risque	-632 288	-658 591

4. Information par pôle d'activité

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activité suivants :

• **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe

• **Sociétés de Financement Spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash

• **Banque de Détail à l'International** comprenant Attijari bank Tunisie et CBAO - Groupe Attijariwafa bank

• **Assurance et Immobilier** comprenant notamment Wafa Assurance

(en milliers de dirhams)

BILAN DÉCEMBRE 2008	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	185 599 311	21 138 743	17 979 154	34 224 694	258 941 902
dont					
Eléments d'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14 555 204	-	6 295 266	145 768	20 996 239
Actifs disponibles à la vente	12 984 826	2 025	7 961 226	4 895 774	25 843 851
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	22 782 522	396 180	73 840	2 450 978	25 703 520
Prêts et créances sur la clientèle	114 224 924	17 992 012	1 059 404	20 195 711	153 472 051
Immobilisations corporelles	2 325 705	562 835	188 851	1 252 635	4 330 027
Eléments du Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	19 010 067	4 394 140	34 773	1 801 726	25 240 708
Dettes envers la clientèle	151 001 956	400 744	2 526	25 187 528	176 592 755
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	13 805 743	-	13 805 743
Dettes subordonnées	6 094 079	304 221	-	34 660	6 432 961
Capitaux propres	15 431 486	1 530 517	2 702 501	1 426 253	21 090 758

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 2008	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	4 814 845	1 059 826	147 919	940 004		6 962 594
Marge sur commissions	1 509 758	464 174	-19 811	572 856	-375 169	2 151 808
Produit net bancaire	6 590 824	1 766 590	1 034 407	1 635 868	-60 722	10 966 967
Charges de fonctionnement	2 832 469	535 932	267 195	782 290	-60 722	4 357 164
Résultat d'exploitation	3 296 217	972 205	619 371	600 279		5 488 072
Résultat net	2 106 918	612 501	379 860	538 084		3 637 363
Résultat net part du Groupe	2 080 934	484 031	300 951	252 083		3 117 998

5. Engagements de financements et de garantie

5.1 Engagements financements au 31 décembre 2008 (en milliers de dirhams)

	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financements donnés	19 637 333	11 032 798
Aux établissements de crédit	47 797	28 222
A la clientèle	19 589 536	11 004 576
Engagements de financement reçus	1 484 945	2 529 272
des établissements de crédit	1 484 945	2 529 272
de l'état et d'autres organismes de garantie		

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2008 (en milliers de dirhams)

	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de garantie donnés	30 176 001	24 992 151
D'ordre des établissements de crédit	6 631 191	4 579 936
D'ordre de la clientèle	23 544 810	20 412 215
Engagements de garantie reçus	22 539 862	21 467 597
des établissements de crédit	20 344 940	21 334 869
de l'état et d'autres organismes de garantie	2 194 923	132 728

6. Autres informations complémentaires :

6.1 Regroupements d'entreprises :

- Acquisition de la Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest – CBAO-

1- Au cours du premier semestre de l'exercice 2008, Attijariwafa bank a procédé à l'acquisition de 39.6 % du capital de la CBAO dont l'intégration globale dans les comptes consolidés a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition, à l'actif du bilan, de l'ordre de 353 millions de dirhams.

2- Il a été procédé au cours du second semestre, à la fusion de la filiale Attijariwafa bank Sénégal et de la CBAO étant l'une et l'autre contrôlées par Attijariwafa bank, dans l'objectif de regrouper l'ensemble des activités des guichets des deux banques, en vue d'offrir à la clientèle, un réseau plus étendu fonctionnant sous une marque et selon des process identiques.

A l'issue de cette opération Attijariwafa bank détient 49 % de la nouvelle entité dénommée CBAO-Groupe Attijariwafa bank consolidée, également, par la méthode de l'intégration globale. Sa contribution dans le résultat consolidé part du groupe à fin décembre 2008 s'est élevé à 97 millions de dirhams.

- Acquisition de la banque internationale pour le Mali (BIM) :

Au cours de l'exercice 2008, Attijariwafa bank a procédé à l'acquisition de 51 % du capital de la BIM. Son intégration globale dans les comptes consolidés a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition, de l'ordre de 620 millions de dirhams.

- Création du holding ANDALUCARTHAGE :

Le groupe Attijariwafa bank a procédé à la création du holding ANDALUCARTHAGE en 2008 pour détenir sa participation dans Attijaribank Tunisie. Il est installé à Tanger au MAROC. Son capital s'élève à 126 millions d'euros et est détenu à hauteur de 83.7% par Attijariwafa bank.

6.2 Dettes subordonnées et certificats de dépôt émis en 2008 :

Au cours de l'exercice 2008, Attijariwafa bank a reçu l'aval du CDVM pour l'émission de deux emprunts obligataires subordonnés réservés aux investisseurs institutionnels en date du 18 juin et du 22 décembre 2008.

Le premier emprunt porte sur un montant global de 1 milliard de dirhams scindé en 10 000 obligations de valeur nominale de 100 000 DH à maturité de 5 ans. Le taux d'intérêt nominal a été fixé à 4,60%, dont une prime de risque de 65 points de base.

Le second, porte sur un montant de 2 milliards de dirhams scindé en 20 000 obligations de valeur nominale de 100 000 DH à maturité de 10 ans. Le taux d'intérêt nominal a été fixé à 5,60%, dont une prime de risque de 100 points de base.

Attijariwafa bank a lancé également, un programme d'émission de certificats de dépôts dont le plafond a été fixé à 7 milliards de dirhams.

Au mois de décembre 2008, 3,3 milliards de dirhams de certificats ont été écoulés sur le marché dont la maturité est comprise entre 3 et 24 mois et les taux entre 4.10 % et 4.50 %.

6.3 Le capital et résultat par action

6.3.1 Nombre d'actions et valeurs nominales :

En septembre 2008, Attijariwafa bank a procédé au split de la valeur nominale de son action. L'opération s'est traduite par la multiplication par 10 du nombre d'actions en circulation, la valeur nominale de l'action est ainsi divisée par 10.

Au 31 décembre 2008, le capital d'Attijariwafa bank est constitué de 192 995 960 actions de 10 DH de nominal.

6.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

A fin décembre 2008, le Groupe Attijariwafa bank détient 14 667 892 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 1 856 688 KMAD qui vient en réduction des capitaux propres consolidés.

6.3.3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Résultat par action	16,16	12,72
Résultat dilué par action	16,16	12,72

6.3.4 Gestion du capital réglementaire :

Le Groupe Attijariwafa bank est soumis au respect de la réglementation prudentielle prescrite par Bank Al-Maghrib (la banque centrale du Maroc), il s'agit notamment du ratio de solvabilité et de division des risques.

Le ratio de solvabilité du Groupe, conformément à la circulaire N° 25/G/2006, est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marché et de risque opérationnel.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la circulaire N° 24/G/2006 de Bank Al-Maghrib. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres sur-complémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions.

6.4 Acquisition des participations africaines :

Le groupe Attijariwafa bank a conclu un accord avec le Crédit agricole France SA (CASA) relatif à l'évolution de leurs participations respectives en Afrique et au Maroc. Cet accord porte sur :

- L'acquisition par Attijariwafa bank des participations majoritaires du groupe français dans son réseau de banques de détail en Afrique pour un montant de 250 millions d'euros soit 2,8 milliards de dirhams, il s'agit du :

- Crédit du Congo : 81 % du capital ;
- Société Ivoirienne de banque : 51% du capital ;
- Société Camerounaise de banque : 65 % du capital ;
- Union Gabonaise de banque : 59 % du capital ;
- Crédit du Sénégal : 95 % du capital.

- L'acquisition par CASA de 24% du capital de Crédit du Maroc détenus par Wafa Assurance, pour un montant de 144 millions d'euros soit 1,6 milliards de dirhams ;

- L'acquisition par Sofinco, filiale à 100% du CASA de 15% du capital de Wafasalaf pour un montant de 71 millions d'euros soit 0,8 Milliards de dirhams ;

La finalisation de cette opération est soumise à l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes et devrait intervenir en 2009.

6.5 Gestion des Risques :

Une gestion moderne et performante des Risques

Mission et Organisation de la Gestion des Risques

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

La GGR a pour principale mission de veiller et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du groupe, de les contrôler et les mesurer. Elle est articulée autour des entités suivantes : Risque de Crédit, Risque de Marché et Risque Opérationnel.

Risque de Crédit

Le risque de crédit et de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La mission principale de cette entité consiste en amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. En aval, elle examine régulièrement

l'ensemble des engagements, les états hebdomadaires des autorisations et utilisations, relève les dépassements et les impayés et suit avec le réseau la récupération de ces créances.

Politique de crédit :

La politique de crédit du Groupe Attijariwafa bank s'appuie sur un certain nombre de principes généraux à savoir : la déontologie, l'indépendance des risques, la responsabilité des risques, la collégialité des décisions, le suivi, et une rémunération adéquate.

De même, le Groupe procède à un examen régulier avec des actions correctives sur les éventuelles concentrations à travers une analyse prospective de la diversification par contrepartie, de la diversification sectorielle et de la répartition par zone géographique.

Procédures :

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau de l'autorité supérieur.

Le processus d'octroi de crédit passe par un certain nombre de procédures. Après une première évaluation du contact au niveau de la force de vente, une proposition de crédit est ensuite adressée à la GGR. Un deuxième diagnostic complet de la relation est effectué pour la prise de décision.

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées que la clientèle ordinaire.

Les garanties retenues pour la couverture du risque de crédits sont évaluées simultanément lors de l'évaluation de la proposition de crédit. Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit.

L'entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Notation interne :

Le système de notation interne, qui remonte à 2003, fait actuellement partie intégrante du processus d'évaluation et de décision de crédit. Ainsi, lors du traitement de la proposition de crédit, une confirmation de la notation est effectuée en accord avec l'instance de décision. Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d'ailleurs fonction de la notation risque.

Dans le cadre de la maintenance ce système de notation d'Attijariwafa bank, un premier Backtesting du modèle de notation interne a été finalisé en 2007 au niveau du segment « Corporate –Grande Entreprise & la grande PME-». L'objectif du Backtesting étant de tester le pouvoir prédictif du modèle de notation et de s'assurer de la bonne calibration des probabilités de défauts.

Un nouveau modèle de notation vient d'être conçu pour améliorer les qualités prédictives du système.

Le nouveau modèle a été enrichi par d'autres facteurs qualitatifs et de comportement avec une re-spécification des facteurs financiers et une distinction entre la « Grande entreprise » et la « PME ».

Ce nouveau modèle de notation comprend huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H). Les classes de risque du modèle ont été calibrées par rapport aux classes de risque des agences de notation internationales (type S&P et Moody's).

Les modèles de notation « Grande entreprise » et la « PME » intègrent trois types de facteurs: facteurs financiers, qualitatifs et de comportement.

Risque Marché

Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, de liquidité,...

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités : l'identification des risques, la mesure des risques, le suivi des risques et le contrôle des risques.

Les principaux risques de marchés sont :

Le risque de liquidité : C'est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pouvoir liquider ou compenser une position en raison de la situation du marché.

Le risque de taux : Il correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change : Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Le risque actions : Il résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de bourse.

Le risque sur les produits de base : Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur les quels la banque intervient.

Le risque règlement – livraison : C'est le risque encouru dans le cadre de l'échange simultané et non sécurisé de deux actifs (devises, titres...), il est lié à la concomitance des échanges de flux titres ou espèces entre la banque et sa contrepartie.

Dans le cadre de la gestion

Afin de maîtriser ces risques, des limites ont été fixées par le Comité Risques de Marchés pour chaque type d'exposition pour une année, cela dit, elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et pour tenir compte des évolutions des marchés.

Aussi, le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux ,actions...). ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixés par le Comité.

Sur un autre registre et pour répondre à une exigence réglementaire de reporting, Attijariwafa bank a opté pour l'acquisition du solution informatique « Fermat » pour répondre à des besoins internes et réglementaires en matière de calcul des exigences des fonds propres relatives au risque de marché, le calcul du ratio de solvabilité, la mesure les risques de marché encourus....

Au courant de l'année 2007, La banque a mis en place la méthode standard (Bâle II) avec l'outil Fermat. Outre cet outil, la banque a développé en interne des applications pour mesurer et quantifier les risques de marché sur les différents produits de la salles des marchés.

Dans le cadre de la méthodologie de mesure du risque marché, la banque a développé les méthodes suivantes :

Mesure en VaR

Le modèle VaR couvre le risque de taux Dirham, le risque de change au comptant et à terme ainsi que le risque sur les titres de propriété. Il s'agit d'une application en interne qui repose sur l'implémentation de la méthode RiskMetrics développée par JP Morgan.

La gestion globale des risques produit quotidiennement un reporting détaillé qui retrace le calcul et l'évolution de la VaR, le contrôle des limites réglementaires et internes.

Back-testing

Ce modèle est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme «un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

Un risque se représente comme l'enchaînement d'un événement générateur (la cause) et d'une défaillance (la conséquence), à laquelle peut être associé un impact ou non.

L'entité « Risques Opérationnels, Juridiques Informatiques et Humains (ROJIH) » rattachée à la « Gestion Globale des Risques » a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels dans 23 métiers de la banque et 4 filiales. Celui-ci a permis de construire une cartographie consolidée de la Banque déclinée par métier selon la démarche ci-après :

Sur le volet méthodologique, ce dispositif s'appuie sur les étapes suivantes :

- Validation des marco-processus par métier
- Identification et évaluation des risques
- Identification d'indicateurs et des plans d'actions
- Collecte des incidents et suivi des risques à piloter
- Back-testing et réévaluation des risques.

La même méthodologie sera appliquée aux autres filiales restantes basées au Maroc et à l'étranger.

Sur le volet organisationnel :

L'animation du dispositif s'appuie sur une structure centrale « ROJIH » avec deux niveaux de gestion à distinguer :

- **1^{er} niveau / entité ROJIH :** la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de sa responsabilité. Elle est en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel et de les éclairer sur la mise en place de plans d'actions.
- **2^{ème} niveau / métier :** la détection, la collecte des incidents et la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, sont de la responsabilité des métiers eux-mêmes.

Et des acteurs et des comités :

Les principaux acteurs :

- RRO : Relais Risques Opérationnels (au niveau métier)
- CRO : Correspondant Risques Opérationnels (au niveau métier)
- MRO : Manager Risques Opérationnels (au niveau de l'entité ROJIH)
- RM : Responsable métier

Cartographie des risques opérationnels :

Le dispositif déployé dans la banque a donné lieu à 23 cartographies des risques opérationnels lesquelles se présentent comme suit :

- Le nombre de risques opérationnels identifiés : **581**
- Le nombre de risques à piloter : **148**

6.6 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFABANK EUROPE	Banque					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	50,00%	50,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque			(1)	(6)	Sénégal	IG	80,16%	49,00%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	54,56%	45,66%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque				(1)	Mali	IG	51,00%	51,00%
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	65,94%	65,94%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFAIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Factoring					Maroc	IG	75,00%	75,00%
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	98,46%	98,46%
WAFALD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FINANZIARIA SPA	Société financière					Italie	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	79,23%	79,23%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACORP	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding				(2)	Maroc	IG	83,70%	83,70%
KASOVI	Holding			(1)		Iles vierges britanniques	IG	50,00%	50,00%
SAF	Holding			(1)		France	IG	99,82%	49,98%
FILAF	Holding			(1)		Sénégal	IG	100,00%	50,00%
MOUSSAFIR HOTELS	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
SUD SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	67,23%	30,70%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	79,23%	79,23%

A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007)

B) Mouvements intervenus au second semestre 2007)

C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008)

D) Mouvements intervenus au second semestre 2008)

1 - Acquisition.

2 - Création, franchissement de seuil.

3 - Entrée de périmètre IFRS.

4 - Cession.

5 - Déconsolidation.

6 - Fusion entre entités consolidées.

7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.

8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.

11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

12 - Reconsolidation.



Deloitte.

288, Bd Zerketouni
20000 Casablanca - MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2008

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan et du compte de produits et charges consolidés de Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, préparés en appliquant le référentiel comptable IFRS en vigueur au 31 décembre 2008. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes consolidés susmentionnés ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) au 31 décembre 2008, ni du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS en vigueur au 31 décembre 2008.

Casablanca, le 25 mars 2009

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI
Associé

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

Ahmed BENADELKHALEK
Associé